

Projet

Directives non contraignantes et normes minimales pour les premiers intervenants en ce qui concerne la planification, la formation, les procédures et l'équipement en cas d'incident chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN)

DIRECTIVES À L'INTENTION DES PREMIERS INTERVENANTS EN CAS D'INCIDENT CBRN



Avant-propos

Les conséquences de situations d'urgence CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire) peuvent mobiliser les capacités nationales jusqu'à leur extrême limite. La responsabilité en matière de première intervention reste du ressort de chaque pays. Il est essentiel que les pays fassent fond sur leurs ressources pour agir et pour atténuer les conséquences d'une situation d'urgence pour la vie humaine, les biens et l'environnement. En raison de la nature des incidents CBRN, en particulier de leurs effets transfrontaliers, une coopération entre les pays du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) est nécessaire. L'élaboration et l'adoption de directives non contraignantes et de normes minimales facilitent et améliorent les réactions des pays ainsi que l'assistance mutuelle.

L'initiative visant à définir des directives non contraignantes et des normes minimales pour les premiers intervenants en ce qui concerne la planification, la formation, les procédures et l'équipement en cas d'incident CBRN est née au cours du séminaire sur le rôle du CPEA dans la lutte contre le terrorisme qui s'est tenu à Varsovie en février 2002. Elle a ensuite été incluse dans la section relative aux plans civils d'urgence du Rapport faisant le bilan de l'initiative sur les armes de destruction massive (ADM) qui a été adopté à la réunion ministérielle de Reykjavik, en mai 2002.

Cette initiative a pour but de définir des directives générales dont les pays du CPEA pourraient s'inspirer s'ils le souhaitent pour améliorer leur état de préparation de façon à protéger leurs populations civiles contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Ces directives visent à améliorer la compréhension et l'interopérabilité entre les pays ; elles contribuent par là même

à une plus grande efficacité en ce qui concerne l'utilisation et l'acheminement de l'aide nationale et internationale, et permettront d'améliorer, à terme, l'interopérabilité.

Le projet comble un vide – au niveau national et international – en ce qui concerne les plans de gestion des conséquences, la formation, les procédures et les équipements fonctionnels pour les premiers intervenants. Les responsabilités juridiques nationales peuvent être divisées de manière très différente selon les pays ; il ne peut pas y avoir de solution universelle pour les plans civils d'urgence liés à des incidents CBRN. De même, les mandats des premiers intervenants sollicités en cas de situation d'urgence peuvent être formulés de manière très différente d'un pays à l'autre. Ces directives sont donc de nature générale. Elles aident à définir un plus petit dénominateur commun, à partir des meilleures pratiques et des enseignements tirés.



Introduction

Le but des directives en matière de réaction est d'établir des règles de procédure pour les planificateurs stratégiques/tactiques de niveau intermédiaire s'occupant de la préparation et de la réaction en cas d'incidents CBRN. Ces directives fournissent des avis et orientations génériques sur les procédures, capacités et équipements nécessaires pour que la réaction soit efficace. Elles visent à améliorer l'interopérabilité entre organismes au cours de la première réaction à un incident CBRN et à donner des orientations sur le moment où il peut être nécessaire d'apporter une aide régionale, nationale ou internationale. Les directives ont été établies dans le but d'aider les planificateurs des pays du CPEA à déterminer – via une autoévaluation – leur propre niveau de capacité. Elles servent de liste de contrôle. Leur mise en œuvre est tout à fait facultative.

Les directives en matière de réaction visent à établir une interprétation commune – plutôt qu'une normalisation – des mesures qu'il est nécessaire de prendre pendant la phase de réponse initiale (20 minutes).

Il est essentiel qu'une planification préalable qui soit réfléchie et efficace ait lieu entre les membres de tous les organismes d'intervention, au niveau local, régional, national et, s'il y a lieu, international, le but étant de réagir avec des moyens parfaitement intégrés.

La mise au point d'une formation régulière visant à tester les rôles, responsabilités, capacités et protocoles agréés est par ailleurs un élément essentiel du processus de planification préalable et donnera à tous les organismes la possibilité d'affiner la réponse commune à apporter face à une situation d'urgence CBRN.

Les directives en matière de réaction sont présentées sous la forme d'un tableau divisé en quatre sections. Elles sont de nature générique et portent sur les procédures, capacités et équipements¹ nécessaires pour que la réaction soit efficace.



¹ Dans le présent projet, on s'intéresse aux aspects fonctionnels des équipements, sans recommander des articles spécifiques.

1. Collecte, évaluation et diffusion des informations

Il est essentiel de pouvoir déterminer qu'un incident CBRN s'est produit ou peut se produire. Il est possible de recevoir et de diffuser des informations par un certain nombre de canaux/moyens, dont font partie les agences de renseignement, la population, les services de gestion d'urgence, les plans opérationnels d'intervention (dans lesquels figurent des informations prédéterminées sur les risques), l'étiquetage de substances dangereuses et de conteneurs de transport, et les observations des premiers intervenants relatives aux signes et symptômes (victimes, animaux, plantes, environnement).

2. Gestion des lieux de l'incident

Les lieux de l'incident doivent être isolés pour permettre d'atténuer les conséquences. Une gestion efficace des lieux de l'incident (« zone chaude ») s'impose, le but étant de contrôler les entrées et sorties, ainsi que les mouvements des victimes contaminées, de faire en sorte que les intervenants puissent travailler dans des conditions de sécurité et de contenir la dispersion de toutes substances.

3. Sauvetage et protection des vies humaines

Sauver des vies est la première priorité de tous les organismes d'intervention. La contamination des victimes doit être prise en compte dans l'évaluation initiale et il faut faire en sorte que le travail de sauvetage, de décontamination et de traitement médical puisse s'effectuer de façon efficace. Par ailleurs, la mise en alerte rapide de la population et/ou l'évacuation de celle-ci lorsqu'il y a lieu, peuvent aussi contribuer à réduire le risque d'exposition et donc à sauver des vies.

4. Soutien supplémentaire/aide des experts

Après la réaction opérationnelle immédiate, il conviendrait de solliciter des avis d'experts dans le but d'aider à la gestion des conséquences, s'agissant notamment d'identifier et de confirmer les risques, d'établir des niveaux de contamination, d'assurer un soutien médical et un service de transport et de traitement des victimes, et de fournir des ressources complémentaires à celles des services d'urgence. L'on peut également utiliser, au besoin, des ressources régionales, nationales et internationales pour maintenir ou assurer un niveau suffisant de réaction et d'approvisionnements d'urgence. Dans le cadre de la phase de gestion du redressement, il peut en outre être nécessaire d'obtenir des avis d'experts et des ressources spécialisées, notamment pour ce qui est d'assurer une surveillance sanitaire à long terme, de fournir un soutien psychologique, de procéder à la décontamination des bâtiments et de l'environnement, de restaurer la confiance de la population et de faciliter un retour à la normale.

Dans un souci de clarté, il est précisé ici qu'on entend par premiers intervenants les personnes et les équipes participant à des activités menées pour faire face aux effets immédiats et à court terme d'une situation d'urgence CBRN. Ils comprennent les personnels de police, de lutte contre les incendies et des services de santé présents sur les lieux qui interviennent pour limiter les conséquences d'une situation d'urgence CBRN, ainsi que le personnel des hôpitaux et des institutions de gestion des crises et le personnel participant aux opérations de détection, de vérification et d'avertissement.

1. COLLECTE D'INFORMATIONS :

Collecter, évaluer et diffuser toutes les informations disponibles

Procédure	Capacité	Équipement
Centres d'appels et centres de mobilisation <ul style="list-style-type: none">• Pouvoir déterminer qu'un incident CBRN s'est produit ou peut se produire• Collecter, évaluer et communiquer aux premiers intervenants toutes les informations disponibles• Présenter une vue d'ensemble de la zone touchée• Sur une base régulière, fournir des informations actualisées aux premiers intervenants et en obtenir de leur part	<ul style="list-style-type: none">• Formation de sensibilisation aux agents CBRN destinée aux standardistes• Méthode de collecte d'informations (population, renseignement, etc.)• Méthode pour le partage d'informations entre les organismes d'intervention• Niveau prédéterminé de réaction à des incidents CBRN (soupçonnés/confirmés)	<ul style="list-style-type: none">• Questionnaire• Technologie de l'information• Lignes téléphoniques directes• Radios• Informations géographiques (cartes)• Plans d'intervention face à des risques spécifiques
Approche et arrivée sur les lieux des premiers intervenants <ul style="list-style-type: none">• S'approcher des lieux de l'incident avec prudence et dans la direction du vent• Procéder à une évaluation des lieux de l'incident• Établir un commandement pour l'incident (chaque organisme d'intervention)• Reconnaître les signes et les indices d'incidents CBRN• Déterminer s'il s'agit d'un incident dû à des agents CBRN ou à des produits dangereux• Évaluer le nombre des victimes• Procéder à une estimation des ressources nécessaires• Examiner les besoins en matière d'avis d'experts/de ressources spécialisées	<ul style="list-style-type: none">• Formation de sensibilisation aux agents CBRN destinée aux intervenants• Informations météorologiques• Connaissance et compréhension en matière d'évaluation des risques• Connaissance et compréhension s'agissant de la réaction face à des engins explosifs improvisés• Connaissance et compréhension des rôles, responsabilités et capacités de chaque organisme d'intervention• Coordination efficace sur le terrain entre les organismes• Structure et système de commandement communs	<ul style="list-style-type: none">• Équipement de protection personnelle• Équipement de détection, d'identification et de contrôle des agents chimiques, biologiques et radiologiques (pour le personnel, le contrôle des zones délimitées et l'analyse)• Guides de poche et/ou d'intervention d'urgence• Matériels de communication interopérables (par exemple appareils radio portatifs)• Autres appareils de radiocommunications• Informations géographiques (cartes)• Plans d'intervention face à des risques spécifiques

Procédure

- Présenter un rapport de situation aux centres de gestion des urgences, etc. et demander de l'aide si nécessaire
- Procéder à une évaluation des risques
- Procéder à une identification des risques
- Ne pas toucher des objets/ paquets suspects ni s'en approcher – ne pas faire fonctionner de radios, de téléphones mobiles ou d'autres appareils électroniques à proximité des lieux de l'incident (distance de sécurité +/- 400 mètres)
- Envisager la possibilité qu'il existe des dispositifs/cibles secondaires
- Établir et approuver un plan de réaction faisant intervenir divers organismes
- Repérer des zones sûres pour des véhicules supplémentaires des premiers intervenants
- Rechercher des dispositifs secondaires
- Tenir compte des infrastructures essentielles

Capacité

- Canaux de communication entre les divers organismes d'intervention
- Connaissance de la zone géographique
- Capacité de recherche
- Capacité d'analyse
- Connaissance des installations et des infrastructures essentielles
- Protection des infrastructures essentielles et des sites clés non touchés (cibles locales, régionales, nationales)

Équipement



2. GESTION DES LIEUX DE L'INCIDENT :

Isoler les lieux de l'incident pour atténuer les conséquences

Procédure	Capacité	Équipement
<p>Procédures initiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte de la direction du vent • Établir, dans une zone sûre (zone « froide »), un centre de commandement multiorganismes • Mettre en place un cordon de sécurité intérieur et extérieur (zone chaude/tiède/froide) 	<ul style="list-style-type: none"> • Structure et système de commandement communs • Connaissance et compréhension de ce qu'est la zone chaude/tiède/froide 	<ul style="list-style-type: none"> • Guides de poche et/ou d'intervention d'urgence • Équipement de détection, d'identification et de contrôle (pour le personnel, le contrôle des zones délimitées et l'analyse) • Équipement de protection personnelle (protection respiratoire, tenues de protection contre les agents chimiques) • Cordon de sécurité et matériel de signalisation
<p>Endiguement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenir la dispersion des substances/liquides contaminants • Établir une zone de mise en quarantaine pour les victimes contaminées (s'il y a lieu) • Établir des zones de décontamination et de triage • Mettre en place un cordon de sécurité autour des zones contaminées 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et compréhension des signes, des symptômes et des effets des substances (chimiques, biologiques et radiologiques) • Connaissance et compréhension en matière de gestion des substances dangereuses • Connaissance et compréhension de la décontamination (d'urgence, de masse, clinique) • Connaissance et compréhension en matière de triage des blessés 	<ul style="list-style-type: none"> • Guides de poche et/ou d'intervention d'urgence • Cordon de sécurité, matériel de signalisation et barrières • Équipement de détection, d'identification et de contrôle (pour le personnel, le contrôle des zones délimitées et l'analyse) • Équipement de protection personnelle (protection respiratoire, tenues de protection contre les agents chimiques) • Équipement de décontamination (d'urgence, de masse, clinique) • Abris pour la protection des victimes contre le mauvais temps



Procédure

Autres considérations :

- Déterminer et établir une zone réservée aux divers organismes pour le déploiement de ressources supplémentaires
- Établir un cordon de sécurité de façon à réguler la circulation
- Préserver les lieux de l'incident et protéger les preuves dans la mesure du possible (enquête criminelle)
- Procéder à la collecte coordonnée des preuves

Capacité

- Déterminer les lieux/sites permettant d'accueillir un grand nombre de véhicules et ressources des divers organismes
- Utiliser, si possible, des lieux/sites déterminés à l'avance
- Utiliser des sites disponibles/appropriés, dont les fondations sont solides
- Connaissance et compréhension s'agissant de la préservation des lieux de l'incident, en vue de l'enquête criminelle (preuves, expertises médico-légales)
- Gestion efficace des pièces à conviction

Équipement

- Cordon de sécurité, matériel de signalisation et barrières
- Appareils d'enregistrement (appareils photographiques/caméras)
- Sacs pour pièces à conviction
- Équipement de détection, d'identification et de contrôle (pour le personnel, le contrôle des zones délimitées et l'analyse)



3. SAUVETAGE ET PROTECTION DES VIES HUMAINES : Sauver des vies, donner l'alerte ou gérer l'évacuation

Procédure	Capacité	Équipement
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les mesures immédiates à prendre et les priorités • Évacuer les personnes situées à l'intérieur du cordon de sécurité (vers une zone de quarantaine) • Limiter (aux premiers intervenants équipés) l'accès à la zone située à l'intérieur du cordon de sécurité • Faire en sorte que les sauveteurs puissent travailler dans des conditions de sécurité • Mener les opérations de sauvetage nécessaires • Procéder à la décontamination (d'urgence, de masse, clinique) qui convient • Envisager la décontamination des effets personnels • Assurer le triage et le traitement des blessés • Procéder à la décontamination des intervenants/sauveteurs • Examiner les besoins et assurer le transport des victimes • Alerter et conseiller la population suffisamment tôt (à proximité immédiate des lieux de l'incident et au-delà le cas échéant) • Envisager l'évacuation (à proximité immédiate des lieux de l'incident et au-delà le cas échéant) • Envisager le problème des perturbations concernant les services publics • Examiner la question de l'ordre public • Envisager la possibilité de protéger les hôpitaux (contre un afflux incontrôlé de personnes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations météorologiques • Connaissance et compréhension de la décontamination (d'urgence, de masse, clinique) • Connaissance et compréhension en matière de triage des blessés • Un nombre suffisant de personnels formés pour assurer le sauvetage, la décontamination, le soutien médical et la gestion opérationnelle des lieux de l'incident • Conditions de travail sûres pour le personnel opérant dans la zone chaude (enregistrement des accès aux lieux de l'incident et de la durée d'exposition) • Transport des victimes contaminées • Méthodes permettant d'alerter et de conseiller suffisamment tôt la population • Plans d'évacuation d'urgence • Relations efficaces avec les sociétés de service public • Gestion des éventuels problèmes d'ordre public • Mise en place d'un centre d'accueil pour survivants 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement de protection personnelle (protection respiratoire, tenues de protection contre les agents chimiques) • Système d'enregistrement pour le personnel opérant dans la zone chaude • Équipement de décontamination (d'urgence, de masse, clinique) • Sacs pour les effets personnels (des victimes décontaminées) • Vêtements à porter par les victimes après décontamination • Équipement de détection, d'identification et de contrôle (pour le personnel, le contrôle des zones délimitées et l'analyse) • Traitement médical (post-traumatique, prophylactique, etc.) • Transport (ambulance, autocar, etc.) • Cordon de sécurité, matériel de signalisation et barrières • Documentation préétablie • Site web • Messages SMS • Utilisation des médias (télévisions, radios)



4. SOUTIEN SUPPLEMENTAIRE/AIDE DES EXPERTS :

Alerter les spécialistes, avertir les autorités compétentes, faire appel aux avis d'experts et aux ressources spécialisées

Procédure	Capacité	Équipement
<p>Notification :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertir les autorités compétentes au niveau local, régional et national (organismes d'intervention et organismes publics) • Avertir les experts (des domaines chimique, biologique, radiologique, nucléaire, médical) • Envisager de faire jouer l'aide et les conventions internationales (AIEA, OMS, OIAC) • Joindre des rapports de situation à toute notification 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilités préalablement agréées s'agissant des procédures de notification • Soutien scientifique (dans les domaines chimique, biologique, radiologique, nucléaire, médical) • Plans d'intervention locaux, régionaux, nationaux • Méthodes à employer pour demander un soutien régional, national ou international • Accords bilatéraux (assistance transfrontalière) • Méthodes à employer pour l'acheminement des experts sur les lieux voulus 	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des notifications (adressées aux experts, etc.) pour les centres de mobilisation • Technologie de l'information • Lignes téléphoniques directes • Informations géographiques (cartes) • Plans d'intervention face à des risques spécifiques • Transport des experts
<p>Évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer une évaluation des incidences (« en route »/sur le terrain) • Déterminer les effets sur la population • Déterminer les effets sur les infrastructures essentielles • Déterminer les effets sur l'environnement • Réaliser des prélèvements environnementaux et suivant le type d'incident • Prévision des risques • Modélisation de la dispersion • Surveillance des radiations • Examiner les besoins liés aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévision (modélisation de la dispersion) • Plan pour des mesures et des effets à court, moyen et long terme • Analyse d'échantillons • Connaissance de l'emplacement des infrastructures essentielles • Accord préétabli visant à accroître les ressources (aide/soutien du secteur privé, du service public, aide/soutien international) 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement de détection, d'identification et de contrôle (pour le personnel, le contrôle des zones délimitées et l'analyse) • Informations géographiques (cartes) • Plans d'intervention face à des risques spécifiques • Emplacement des infrastructures essentielles • Outils de prévision des risques • Équipement météorologique

4. SOUTIEN SUPPLEMENTAIRE/AIDE DES EXPERTS : (suite)

Alerter les spécialistes, avertir les autorités compétentes, faire appel aux avis d'experts et aux ressources spécialisées

Procédure	Capacité	Équipement
<p>ressources à fournir d'urgence, dans la zone immédiate de l'incident et dans un périmètre plus large</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer les ressources nécessaires (à court, moyen et long terme) 		
<p>Intégration du soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avis d'expert et/ou ressources supplémentaires à intégrer dans le plan relatif à l'incident 	<ul style="list-style-type: none"> Structure et système de commandement communs Réponse aux besoins matériels des intervenants, y compris l'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> Nourriture, boissons, installations administratives et hébergement pour les intervenants et les personnes appelées en soutien
<p>Identification des substances :</p> <ul style="list-style-type: none"> Confirmation des substances utilisées 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité d'analyse supplémentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Laboratoires ayant été désignés
<p>Soutien aux victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer des informations aux hôpitaux Communiquer des contre-mesures cliniques Communiquer des informations aux médecins généralistes Assurer la surveillance sanitaire (à court et moyen terme) Fournir un hébergement d'urgence Mettre en place un Bureau des victimes 	<ul style="list-style-type: none"> Centres de premiers secours et de traitement Contre-mesures cliniques post incident Soins médicaux post incident Un nombre suffisant de personnels formés pour apporter un soutien médical (à court et moyen terme), ainsi que de personnels affectés au Bureau des victimes 	<ul style="list-style-type: none"> Lieux d'hébergement possible déterminés à l'avance Traitements prophylactiques, etc. Technologie de l'information Numéros/lignes de téléphone spécialisés Nourriture, boissons, hébergement et installations administratives pour les victimes
<p>Information du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre un plan de communication Alerter et conseiller la population suffisamment tôt 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de communication agréé au préalable Méthode/canaux de communication agréés au préalable 	<ul style="list-style-type: none"> Documentation préétablie Site web Messages SMS

Procédure

- Faire régulièrement le point de la situation
- Conseiller la population en matière de santé publique

Décontamination/remise en état et dépollution des lieux de l'incident :

- Décontaminer les véhicules/équipements des intervenants
- Décontaminer les hôpitaux
- Retrouver et décontaminer les corps infectés
- Décontaminer/remettre en état les bâtiments touchés
- Décontaminer et résorber l'impact sur l'environnement
- Se débarrasser des déchets médicaux
- Se débarrasser des déchets/décombres présents sur les lieux de l'incident

Considérations post incident et considérations à long terme :

- Débriefings multiorganismes pour tous les intervenants
- Apporter un soutien psychologique aux victimes et intervenants
- Assurer une surveillance sanitaire à long terme (pour les victimes et les intervenants)

Capacité

- Conseils agréés au préalable (que faire, où aller, à quoi s'attendre, etc.)

- Évaluation de l'impact sur l'environnement
- Capacité déclarée de décontamination de l'environnement/des infrastructures
- Pouvoirs juridiques pour la mise en application des mesures de décontamination des bâtiments/ de l'environnement
- Plan pour une mise en œuvre efficace et échelonnée
- Plan en cas de pertes massives
- Identification des corps
- Enlèvement des déchets/décombres

- Débriefing sur les aspects essentiels de l'incident
- Soutien psychologique (pour les intervenants, les victimes, la population touchée)
- Surveillance sanitaire à grande échelle
- Contact avec les familles
- Hébergement à long terme
- Aide financière pour les victimes

Équipement

- Utilisation des médias (télévisions, radios)

- Équipement de détection, d'identification et de contrôle
- Équipement et personnel spécialisés pour la décontamination de sites de grande étendue
- Morgues pour le dépôt des corps contaminés
- Personnel et équipement pour l'enlèvement des déchets/décombres contaminés

- Réseau de conseillers
- Installations pour la surveillance sanitaire
- Hébergement temporaire/permanent
- Services de collecte de fonds





Civil Emergency Planning, Operations Division - NATO International Staff
Tel: + 32 2 707 5117 • Fax: +32 2 707 7900 • E-mail: cepd@hq.nato.int

EADRCC, Operations Division - NATO International Staff
Tel: + 32 2 707 2670 • GSM: +32 475 82 90 71 • E-mail: eadrcc@hq.nato.int